Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean

6211-08-006



MÉMOIRE (rectifié)

PRÉSENTÉ AU BAPE DANS LE CADRE DU PROJET :

MINE D'APATITE DU LAC À PAUL AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Déposée par :

La Chambre de commerce du Saguenay

194, rue Price Ouest Chicoutimi, Québec G7J 1H1



Table des matières

Présentation de l'organisation	2
Introduction	3
Développement économique de la région	
Emplois, 2e et 3e transformation	
Retombées économiques	
Parc industriel et attractivité	5
Acceptabilité sociale	5
Développement durable	
Installations portuaires	6
Conclusions	7



Présentation de l'organisation

La Chambre de commerce du Saguenay regroupe plus de 1000 membres de la communauté d'affaires sur le territoire de la MRC de Saguenay et de la MRC-dufjord-du-Saguenay. La Chambre de commerce est membre, accréditée avec distinction, de la Chambre de commerce du Canada, ainsi que de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ). Actuellement, elle constitue l'une des dix (10) plus grandes chambres de commerce pour l'ensemble du Québec (140). Nous faisons aussi parti du Regroupement des chambres de commerce du SLSJ qui a présenté un mémoire en faveur du projet qui regroupe six chambres, dont cinq au Lac-Saint-Jean et la nôtre. Ensemble, nous représentons 2500 entreprises et organisations.

La CCS a pour mission de regrouper et défendre les acteurs économiques, afin de favoriser le développement socio-économique et environnemental du Saguenay et du Fjord.

La CCS offre différents services à ses membres :

- Défense des intérêts de ses membres sur la place publique;
- Reconnaissance du mérite entrepreneurial;
- Conférences;
- Formation; répondant aux besoins des membres
- Programme de subventions et de prêt salarial;
- De nombreux avantages commerciaux et services à rabais;

Ce mémoire est rédigé au nom de la Chambre de commerce du Saguenay.



Introduction

La Chambre de commerce du Saguenay (CCS) suit le projet de mine d'apatite au Lac à Paul depuis ses débuts. Nous avons vu le projet se définir au fil des années en côtoyant des promoteurs qui ont à cœur de faire un projet rassembleur : consultation du milieu, recueil de conseils des experts et respect des différentes normes et lois en vigueur. Notre organisation est convaincue que ce projet à bonne valeur économique se fera dans le respect du milieu où l'on vit tout en supportant le développement social de ses habitants.

Développement économique de la région

Il est reconnu que la région s'est développée grâce à l'agriculture, à l'industrie forestière et à l'industrie de l'aluminium. Mais dans le contexte où l'économie actuelle est influencée par la mondialisation et par différents enjeux politiques, environnementaux et sociaux, il est impératif d'avoir une diversification économique régionale. Le projet au Lac à Paul d'Arianne Phosphate est souhaitable pour la région puisqu'il ajoutera une filière supplémentaire aux activités économiques de la région. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui souffre depuis longtemps de la crise forestière et des variations des prix de l'aluminium, a besoin de cette diversification.

Emplois, 2e et 3e transformation

Arianne Phosphate promet un projet qui apportera quelques 2 250 emplois directs et indirects pour la phase de construction, 1 000 emplois directs et indirects pour la phase d'exploitation et enfin 300 emplois directs et indirects pour la restauration du site. Ces emplois représentent des retombées économiques majeures pour la région. Il y a quelques semaines, Statistique Canada annonçait que la région métropolitaine de Saguenay avait atteint le taux de chômage le plus élevé au Canada. Nous avons besoin de ces emplois et, avec ce projet, le promoteur nous assure une prospérité durable. De plus, Arianne Phosphate a démontré son intérêt à faire des affaires avec les fournisseurs locaux et la Chambre de commerce ne



peut que l'encourager dans cette voie, assurant ainsi des retombées économiques locales.

Aussi, plusieurs entreprises connexes auront un nouveau souffle grâce à ces retombées, telles que les entreprises de transport, de construction et d'entretien. En développant une niche de phosphate au Québec, nous aurions une diversification des sources d'approvisionnement de ce minerai régional à haute pureté, puisque le Maroc est actuellement le plus grand producteur mondial. Les marchés visés par le promoteur sont le Canada et les États-Unis.

Il y a plusieurs bénéfices à la réalisation du projet d'un point de vue social. Nous n'avons qu'à penser à l'important taux d'exode des jeunes, mais aussi de gens d'expérience qui, faute de travailler, doivent quitter la région. Un projet comme celui d'Arianne Phosphate créera plusieurs emplois dans notre région, et pour longtemps.

Retombées économiques

Selon les données du promoteur, les retombées économiques totales du projet dans l'ensemble du Québec s'élèveront à 12,6 G\$ sur la durée de vie totale du projet (construction, exploitation et restauration), soit un impact moyen annuel de 450 M\$; Sur une base annuelle, environ 1670 emplois seront soutenus directement ou indirectement par le projet. Au niveau provincial, le projet permettra de nouvelles redevances minières et des retours fiscaux avantageux. Selon les études de Raymond Chabot Grant Thornton, les avantages pour les deux paliers gouvernementaux se chiffrent à 2,3 milliards de dollars sur 26 ans pour le provincial et 1,7 milliard de dollars pour le fédéral. Des sommes dont notre société ne peut se priver. De plus, pour la fermeture et la restauration du site, des investissements de 47M\$ sont prévus par Arianne Phosphate générant des retombées économiques de 35M\$. D'ailleurs, la compagnie prévoit placer en fiducie 40M\$ pour démontrer sa bonne foi.



Parc industriel et attractivité

D'un point de vue local, la venue d'Arianne Phosphate facilitera le développement d'un parc industriel à Saint-Fulgence. Ceci aidera à apporter de la vitalité économique pour les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord qui subissent encore les répercussions de la baisse des activités forestières et de la fermeture de l'usine de Produits Forestiers Résolu en 2014 et la perte associée de nombreux emplois. Ce site attirera certainement d'autres entreprises et pourrait ainsi former une grappe industrielle reliée au projet. Un centre d'entretien pour les équipements de transport ainsi que pour le ravitaillement en gaz naturel liquéfié sont ciblés par le promoteur. En outre, le parc industriel pourrait grandement inciter des gens à s'établir dans ces municipalités, ce qui amènerait un impact social positif dont elles ont besoin.

Acceptabilité sociale

Arianne Phosphate est à l'écoute du milieu depuis le tout début du projet. Le promoteur a rencontré le milieu local et a su s'adapter en cours de processus d'acceptabilité. Elle a modifié plusieurs fois les tracés de transport et écouté les recommandations des experts afin de répondre aux besoins de la communauté et en minimiser les répercussions.

Le promoteur est conscient qu'il ne fera pas l'unanimité, mais démontre son ouverture par sa transparence et son accessibilité. Toutes ces actions et l'excellente communication avec le milieu démontrent bien la proactivité du promoteur et son désir de s'intégrer dans son environnement d'accueil et développer des relations durables avec les communautés concernées.

En ce qui a trait à la gestion des risques et au traitement des plaintes, Arianne Phosphate a mis sur pied un comité de suivi qui rassemble des acteurs provenant de différentes sphères socio-économiques de la région. Tel qu'expliqué par le promoteur, ce comité de suivi est obligatoire selon la nouvelle loi des mines. Par contre, il a été mis sur place bien avant l'instauration de la loi. Ceci démontre que



le promoteur a été, est et sera transparent tout au long des étapes du développement de la mine. Nous avons une grande confiance envers le promoteur.

Développement durable

Arianne Phosphate a la responsabilité d'assurer une surveillance environnementale étroite des travaux et elle s'est engagée à le faire. De plus, elle a fait faire une étude d'impact pour analyser les répercussions sur le milieu physique, biologique et humain par ce projet, démontrant, encore une fois, son bon vouloir à cohabiter avec le milieu.

Afin de réduire les gaz à effet de serre, la mine fonctionnera à l'hydroélectricité, les pelles mécaniques seront électriques et le transport par camion sera assuré par une flotte fonctionnant au gaz naturel liquéfié. De belles initiatives, entre autres, de démontrer aux citoyens que ce projet sera acceptable autant sur les plans social et environnemental qu'économiques.

Installations portuaires

Nous savons que la question des installations portuaires ne fait pas partie de l'évaluation par le BAPE mais la CCS désire tout de même se prononcer à ce sujet. Des installations portuaires sur la Rive-Nord du Saguenay seraient profitables pour le développement du Plan Nord tel que proposé par le gouvernement. Ce port faciliterait la mise en place de projets miniers et serait une infrastructure importante du développement économique de la région. De plus, l'utilisation de la rivière Saguenay est un choix évident, car elle a permise à la région d'exister, de se développer et pourrait lui permettre de prospérer davantage. Avec une bonne gestion, ces installations ne nuiraient pas à la faune qui y vit car la voie navigable ne se retrouve pas dans les zones les plus sensibles pour les espèces. De plus, le tracé retenu actuellement par Arianne Phosphate prévoit l'aménagement d'un terminal maritime à Sainte-Rose du Nord, à 2,1 km à l'est du riverain le plus



proche. Il y a moyen d'arrimer toutes les exigences nécessaires au développement de ce projet à une utilisation durable pour tous.

Conclusions

C'est sans aucun doute que la Chambre de commerce du Saguenay donne son appui au projet de mine d'apatite au Lac à Paul d'Arianne Phosphate. Nous souhaitons fortement que le BAPE donne un avis favorable au projet.

La région a grandement besoin de ce projet structurant. Je vous rappelle que nous représentons plus de 1000 membres et nous recueillons de nombreux commentaires positifs concernant le projet de la mine d'apatite. Nous avons l'opportunité de créer de la richesse par l'exploitation d'une ressource naturelle d'une qualité incroyable dans les sols de notre région. Arianne Phosphate a un grand respect des règles environnementales et s'engage à offrir des emplois de qualité selon des normes beaucoup plus rigoureuses que les pays producteurs actuels que sont le Maroc, la Russie, la Tunisie et le Pérou.

Nous ne sommes pas des experts mais avons suivi ce projet depuis sa naissance. Nous désirons que le BAPE tienne compte, dans ses analyses, de tous nos commentaires et que le gouvernement appui ce beau projet régional et rassembleur.